

République Française
Département
ARIEGE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

COMMUNE DE VERNAJOUL

Séance du 27 juin 2022

L'an Deux mille vingt-deux et le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul FERRÉ, Maire, pour une séance extraordinaire.

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	15	14

D-13-2022

**Changement de norme
comptable (M57) au
1/01/2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210903290-20220627-D-13-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Date de la convocation
16 juin 2022

Date d'affichage
16 juin 2022

PROCURATIONS : 0
VOTE POUR : 14
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Présents :

CAZAUD Sandrine, CHAUSSONNET-PONS Candice, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, GRELLET Lauriane, HOARAU Alain, MARIANI Stéphanie, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Jean-Pierre, REGALON Sylviane, ROUAIX Noël, ROUAN Thierry, SEILHAN David, TOURENQ Pierre.

Absent excusé (retardé) : M. MARTY Claude,

Secrétaire de séance : REGALON Sylviane.

.....
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023,

***Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,***

- AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget communal à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- MANDATE Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Pour extrait conforme au registre.



Le Maire,
Jean-Paul FERRÉ